

**Délégation de signature**

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.714-1, D.714-41 à D.714-53 et R.719-79 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu les statuts du service universitaire des activités physiques et sportives ;

Vu la charte de l'achat public de l'université ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu l'affectation de Madame Anne-Charlotte Sartelet en tant que responsable administrative et financière du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université Toulouse III – Paul Sabatier.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Charlotte Sartelet, responsable administrative et financière du service universitaire des activités physiques et sportives, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centres financiers
N2_113 POLE SPORT (SUAPS)	Tous

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 3 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (éts de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

#### 1.2 Domaine de la gestion des personnels du service universitaire des activités physiques et sportives

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires BIATSS affectés dans le service universitaire des activités physiques et sportives excepté ceux dont la responsable administrative et financière est personnellement bénéficiaire :

- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans le service universitaire des activités physiques et sportives ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

### **1.3 Domaine de la gestion des installations sportives**

- les conventions d'occupation temporaire du domaine public pour les installations sportives universitaires.

### **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégué ou jusqu'à la désignation du successeur du délégué lorsqu'il cesse ses fonctions.

### **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux du service universitaire des activités physiques et sportives et sur le site internet de l'université.

### **Article 5**

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 4/03/2024

La déléguante,  
La présidente de l'université  
Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile Rauzy



La déléguataire,  
La responsable administrative et financière du  
service universitaire des activités physiques et  
sportives,

Anne-Charlotte Sartelet

